Histoire, géographie et géopolitique du monde contemporain

Conception ESCP BS

Session 2021

1 – Le sujet :

Mondialisation et mise en concurrence des pays et des territoires pour attirer les activités économiques

Rappel des sujets donnés les années précédentes par le concepteur de l'épreuve :

-2008 : Le clivage nord-sud est-il toujours d'actualité ?
-2009 : Les Amériques : entre intégrations et fragmentations
-2010 : Les années 1980-2010 sont-elles en rupture ou en continuité par rapport au processus de mondialisation hérité de la Révolution industrielle ?
-2011 : Rivalités et rapports de puissance en Asie orientale
-2012 : Les zones d'intégration régionales : étape ou alternative au processus de mondialisation ?
-2013 : Les Etats-Unis et l'exercice de la puissance
-2014 : L'Afrique subsaharienne est-elle à l'écart du monde ?
-2015 : Les espaces maritimes, objet de tensions et de conflits entre les Etats
-2016 : Influences et ingérences étrangères au Proche et au Moyen-Orient
-2017 : L'Union européenne face aux effets déstabilisateurs de la mondialisation
-2018 : Etats-Unis-Chine : rivalités de pouvoir et d'influence
-2019 : Les matières premières dans les stratégies de puissance des Etats
-2020 : La France dans la recomposition des puissances dominantes

2 – Barème, attentes du jury

Comme cela est rappelé chaque année dans les rapports du jury de l'épreuve d'« *Histoire, géographie et géopolitique du monde contemporain* », le sujet proposé couvre le champ des deux années de préparation au concours. Si pour le sujet de l'année 2021 le thème de la mondialisation est certes plus spécifiquement abordé en première année, la seconde année fournissait cependant une kyrielle d'exemples détaillés à exploiter à toutes les échelles et dans différents cadres régionaux, ce qui a été parfaitement compris par la grande majorité des candidats. L'originalité des exemples choisis et leur pertinence a, de ce fait, joué un rôle important dans la discrimination des copies.

Ce sujet s'inscrit au cœur de la mondialisation de l'économie contemporaine, mais aussi des **rapports de force et de puissance des Etats entre eux** : ces deux termes ne sont volontairement pas employés dans le libellé du sujet, mais ils pouvaient être mobilisés dans la construction de la problématisation.

Ce sujet relevait certes de la **géoéconomie**, mais il s'articulait également pleinement avec la **géopolitique** contemporaine. Nombre de candidats ont su identifier et mobiliser pertinemment cette articulation. Par ailleurs, le sujet ne présentait aucune difficulté de compréhension. Cependant, les termes utilisés (« **mise en concurrence** » ; « **attirer les activités** ») devaient être définis avec soin, préalable qui a été hélas souvent négligé par les candidats.

Il convenait d'emblée de montrer que tous les pays, groupes de pays (dans le cadre des zones d'intégration régionale) ou plus individuellement les territoires aux échelles plus fines, n'ont pas les mêmes capacités ou facilités pour attirer (« effets aimants »), concentrer (notion de polarisation) et retenir les activités économiques, les investisseurs nationaux et étrangers, les entreprises intéressées par l'accès aux marchés de consommation, mais aussi pour conserver sur leur sol les entreprises qui pourraient être tentées par le transfert vers l'étranger de leurs activités (ce qui est assez nouveau et participe au phénomène plus global de réindustrialisation). La question des savoir-faire, des compétences et des niveaux de formation ne devait pas être oubliée : rien ne sert en effet de chercher à attirer des activités si les compétences pour les mener sont insuffisantes ou font défaut.

Il était indispensable de montrer que la mise en concurrence des pays (et, à échelle plus fine, des territoires) entre eux dans le cadre de ce qu'il convient bien d'appeler une « **guerre économique** » (l'expression a su être mobilisée dans les bonnes copies) a fondamentalement été rendue possible par la dynamique de mondialisation, l'économie de marché et le libre-échange étendu au niveau quasi planétaire. Il convenait de ce fait de rappeler dans leurs grandes lignes les facilités exceptionnelles qui ont été progressivement instaurées depuis le début des années 1980 : la baisse graduelle des droits de douane (jusqu'en 2001) dans le cadre des Accords du Gatt, puis de l'OMC ; la déréglementation financière et économique généralisée depuis l'ère Reagan / Thatcher dans le cadre de l'idéologie libérale. Le protectionnisme a pu alors paraître rangé au rang des vieux souvenirs, avant de revenir sous des formes spécifiques à partir de la crise de 2007-2008, exacerbé plus récemment sous Donald Trump entre les Etats-Unis et la Chine dans le cadre d'une guerre économique explicite pour le leadership mondial. Par ailleurs, l'organisation de la production des firmes s'est totalement réorganisée aux échelles régionale (celles des zones d'intégration régionales) et mondiale pour maximiser le rapport coûts / avantages : passage du fordisme au post-fordisme (changements radicaux des modèles productifs) ; mise en oeuvre de la division internationale des processus productif, mieux connue

sous l'acronyme de DIPP (cf. Bernard Lassudrie-Duchène) ; adoption du modèle de la « firme-réseau » pour mieux répondre aux incertitudes et au défi de « l'accélération du temps » ; baisse généralisée des couts du transports (années 1980-1990) et révolution logistique apportée par la généralisation du conteneur ; délocalisations partielles ou totales des activités depuis les pays développés à partir des années 1970 ; essor du recours à la sous-traitance dans les pays émergents et en développement sous l'effet du *global sourcing*, développement de chaînes d'approvisionnement (*supply chain)* et de valeurs de plus en plus complexes. Le grand « basculement » industriel du monde est devenu une réalité. En 2020, 60 % de la production mondiale (exprimée en PIB) était assurée par les seuls pays émergents d'après la Banque mondiale (contre environ 80 % pour les pays développés dans les années 1970-1980).

Sur ce plan, un certain nombre de données pouvaient être très utilement rappelées. Du fait de la levée généralisée des barrières douanières dans le cadre de la mondialisation, mais aussi de la recherche de la maximisation des économies d'échelle, les maisons-mères des firmes transnationales ont été contraintes d'élaguer dans leurs réseaux de filiales (héritées de la période « multinationale », révolue depuis les années 1980) pour ne conserver que les unités dimensionnées à l'échelle de très vastes marchés de consommation. Elles pensent de ce fait surtout en termes de très grands établissements (cas des gigafactory pour les batteries électriques ; ou encore des usines Tesla dans l'automobile électrique ; etc.). Tous les pays n'ont donc plus la possibilité d'attirer des unités de production étrangères et la guerre économique qui sous-tend cette mise en concurrence par la mondialisation impose une grande sélectivité des sites de production… La concurrence est donc acharnée pour attirer les activités (notamment les plus technologiques, porteuses des plus hauts niveaux d'investissement, de valeur ajoutée et de qualification de la main-d'œuvre) et les pressions étatiques sont très fortes (il convenait de rappeler le rôle du politique et des lobbys, notamment dans les secteurs stratégiques). Autre élément fondamental à rappeler : le rôle des coûts de production n'est plus aussi déterminant que dans les années 1970-1990 pour attirer des activités. Les stratégies des firmes privilégient en effet désormais la géographie des compétences au détriment de la seule géographie des coûts (héritée de la période de multinationalisation des années 1970-1980) qui avait encouragé en son temps les délocalisations vers les pays à bas salaires. Les pays émergents ont donc sans doute mangé leur pain blanc, car ils commencent à perdre de leur attractivité passée (cas notable de l'Amérique latine, mais aussi de la Chine, à la suite de la montée irrépressible des salaires moyens). La crise sanitaire de la covid-19 pourrait encore accélérer certaines formes de relocalisation d'activités dans les pays développés d'origine. Ces dynamiques nouvelles (et encore inimaginables il y a encore quelques années) participent au mouvement de réindustrialisation des pays développés qui bénéficient de la concomitance de nouveaux facteurs contextuels qui leur sont désormais très favorables en termes d'attractivité : le principe de la souveraineté industrielle ; l'explosion des coûts du transport international ; la fragilité des chaînes d'approvisionnement (dépendance trop grande de certains pays, comme la Chine) ; l'allongement des délais d'approvisionnement (réhabilitation des approvisionnements de proximité et remise en cause sérieuse du principe du « juste à temps ») ; les tensions sur les prix de l'énergie et des matières premières d'une manière plus générale (recherche d'alternatives de proximité).

En guise de bilan, il était important de montrer qu'au niveau mondial ces mises en concurrence et les attractivités différenciées des pays et des territoires révèlent des « **gagnants** » et des « **perdants** » (pour reprendre l'expression fameuse de Georges Benko et d'Alain Lipietz) et de très fortes inégalités territoriales, ce qui pouvait et devait être cartographié *a minima*.

Que de différences par exemple en matière d'attractivité entre l'Asie orientale et à l'opposé l'Afrique subsaharienne par exemple. Il fallait donc s'interroger finement sur ces différences qui ne tiennent pas au hasard, s'interroger également sur leurs causes. Il y a certes une inégalité de dotation en matières premières par exemple ; mais il y a également des construits politiques, économiques et sociaux fruits de stratégies puissantes en termes d'investissement, d'infrastructures, de cadres réglementaires plus ou moins favorables, de formation, d'éducation, etc. La géopolitique a également son mot à dire dans cette mise en concurrence car elle pèse beaucoup sur l'attractivité : stabilité économique et sociale, pays partenaires, sécurité, etc. Ces situations très contrastées (que l'on pouvait évoquer par l'établissement d'une typologie des pays par exemple, ce qui a assez souvent été proposée dans les bonnes copies) ont enfin des conséquences différentes : des retards en termes de développement économiques et sociaux ; *a contrario* des situations d'hyper-développement (cas des pays occidentaux et d'Asie orientale notamment). Les niveaux de développement des pays, groupes de pays ou des territoires ne devaient donc pas être oubliés, d'autant qu'ils sont étroitement corrélés à leur niveau d'attractivité et d'industrialisation.

Bien que non employé en tant que tel, mais directement sous-jacent, le terme d'**attractivité** (des pays et des territoires) devait être largement mobilisé par les candidats car il est la clé indispensable pour espérer « attirer » des activités économiques nombreuses et diversifiées à différentes échelles. Les entreprises qui s'installent dans un territoire ou un pays donné sont bien à la recherche de facteurs d'attractivité plus ou moins rares et spécifiques qui conditionnent aussi la nature de ces activités. L'attractivité forme à cet égard un couple inséparable avec la compétitivité et cela pouvait aussi être rappelé. Ces deux notions ne constituent pas des buts de la politique économique, mais des résultantes. Pour l'économiste Charles-Albert Michalet, l'attractivité est en effet indissociable de l'économie mondiale. Elle concerne d'abord la capacité d'un espace national à attirer les investissements étrangers. L'attractivité est le résultat de la recherche d'avantages de localisation de la part des firmes, qui leur permettront de renforcer leur compétitivité sur le marché mondial ; elle est aussi l'expression de l'offre partielle ou intégrale de ces avantages de localisation par les différents territoires. Pour espérer figurer sur la *short list* des investisseurs, les territoires potentiels d'implantation doivent alors être capables de remplir intégralement un certain nombre de conditions (ce sont les préconditions de l'attractivité, parmi lesquels l'un d'entre eux sera finalement choisi pour l'implantation finale : cf. son ouvrage *La séduction des Nations*, p. 71 et suiv.). L'attractivité est donc un construit complexe qui s'élabore à des niveaux scalaires variés au travers de stratégies adaptées et évolutives : le niveau mondial, par le rôle essentiel des institutions au niveau supranational (U.E par exemple, ASEAN, etc.) par le cadre propice qui a été construit pour rendre possible le développement des activités ; le niveau des Etats, qui pilotent la compétitivité et optent pour des stratégies d'accueil spécifiques ; enfin des régions et des territoires locaux, via les pouvoirs publics, les agences de développement, etc.

Le sujet n'invitait pas à un simple état des lieux de la situation observée, comme cela a été finalement assez souvent relevé par les correcteurs. Une **mise en perspective sur le temps long** s'imposait sous la forme d'une **périodisation** assez précise afin de mieux mettre en avant les facteurs d'évolution et les changements de contexte géoéconomique et géopolitique. En ce qui concerne les bornes temporelles, le fait d'invoquer la mondialisation invitait naturellement à se focaliser fondamentalement sur la période des années 1980 à aujourd'hui. Néanmoins, la mondialisation ayant été un facteur d'accélération de cette mise en concurrence depuis le début des années 1980, un panorama rapide de la situation qui prévalait avant s'imposait, en

distinguant l'entre-deux guerres qui a été une période de fermeture et de montée des protectionnismes durant laquelle la mise en concurrence se posait autrement (notamment dans le cadre des empires coloniaux), puis l'après-guerre (Trente Glorieuses), durant laquelle l'essentiel des échanges et des investissements se faisaient entre pays développés (80 % en moyenne), les pays colonisés se bornant à fournir des matières premières agricoles tropicales, minières et énergétiques. Mais des dynamiques nouvelles étaient néanmoins en germe, comme en Asie du Sud-Est à partir des années 1950-1960, au Mexique dès la fin des années 1960 (*maquiladoras*), etc. L'évolution des termes pour définir et identifier les pays relevant de ce que l'on dénommait le « Tiers-Monde » (pour reprendre l'expression fameuse d'Alfred Sauvy proposée le 14 août 1952 dans l'hebdomadaire *L'Observateur*) témoigne que les trajectoires de développement suivies commençaient à porter leurs fruits et que les différenciations s'opéraient, notamment sur le front de l'industrialisation, car c'est bien l'industrialisation plus ou moins avancée qui en constitue le moteur : pays sous-développés, pays en voie de développement, pays les moins avancés, nouveaux pays industrialisés, etc.). Mais ce sont les années 1980-1990 qui s'accompagnent des changements les plus importants : chute de l'URSS en décembre 1991 et ouverture des pays de l'Europe médiane au libre-échange et au capitalisme ; montée en puissance des pays « émergents » au pouvoir d'attractivité exceptionnel, principalement sous l'angle industriel. Mais aussi renforcement spectaculaire des pays producteurs d'hydrocarbures conventionnels (pays du golfe, Iran, Russie, Asie centrale, Afrique du nord, pays du Golfe de Guinée, etc.) et moins conventionnels (Venezuela, Etats-Unis). Les paradis fiscaux devaient aussi y figurer, signe d'une spécialisation sectorielle et d'une attractivité particulière. La carte pouvait facilement reproduire cette périodisation et ces spécialisations sans nécessairement reprendre les éléments du document 4 (Spécialisation des pays dans les chaînes de valeur mondiales).

Ce sujet présentait enfin une originalité notable par son questionnement et son assise profondément géographique, au travers de son **approche scalaire**. Deux niveaux d'échelle y étaient invoqués, celui des pays et des territoires (ces derniers sont consubstantiels de la mondialisation, qui a permis de les valoriser et de les transformer). Mais on pouvait aussi y intégrer les regroupements de pays dans cadre des zones d'intégration régionales (ZIR). Ces niveaux d'échelles pouvaient être abordés comme des acteurs via les stratégies qui y sont mises en œuvre (en géographie l'acteur est appréhendé par le collectif, au sens de groupe humain qui agit sur l'espace) ; mais aussi comme des objets : par exemple des territoires victimes de la mise en concurrence et de leur perte d'attractivité.

L'attention portée aux territoires et à leurs stratégies pour attirer les capitaux, les investisseurs et les entreprises devait impérativement être soutenue par quelques exemples précis de types de lieux d'accueil, dont nombre d'entre eux ont une vocation et une attractivité résolument mondiale : les grandes zones franches et autres *Special Economic Zones* (moteur de l'industrie manufacturière mondiale, du textile bas de gamme à l'usine à 10 milliards de dollars dédiées aux puces électroniques de 5 à 7 nano millimètres), les districts industriels, les systèmes productifs locaux, les *clusters* et autres pôles de compétitivité, les parcs scientifiques, etc.

Mais les situations économiques ne sont pas pour autant figées et définitives. La période qui s'ouvre depuis la fin des années 2010 est d'ailleurs celle d'une nouvelle reconfiguration plus générale qui se montre à nouveau plus favorable aux pays développés en raison de la remise en question profonde de l'attractivité des pays et des territoires jusque-là « gagnants ». La crise sanitaire et post-covid contribue notamment à rebattre les cartes et bouscule violement les

paradigmes de la « mondialisation triomphante ». Se mêlent de manière concomitante des raisons contextuelles induisant des changements profonds et rapides dans les pays développés, mais aussi les conséquences graves de cette mise en concurrence des pays et des territoires dans ces mêmes pas développés (déstructuration de nombreux territoires, notamment en France, révélé par exemple à la faveur du « mouvement des gilets jaunes » ; désindustrialisation dangereuse des pays développés). Ces évolutions appellent à une autre mondialisation (critiques de l'« hyper-mondialisation », de son intensité destructrice et de son économie carbonée), voire à la « démondialisation », par la relocalisation des activités depuis l'étranger lorsque cela est possible (par le renforcement de la compétitivité des nouveaux territoires d'accueil) et la mise en œuvre de stratégies de réindustrialisation. Au croisement de la géoéconomie et de la géopolitique, des notions porteuses pouvaient être mobilisées à cette occasion :

-**l'entrée dans les transitions** : climatiques, environnementales et énergétiques (décarbonation), qui appellent à des changements profonds de paradigmes dans la marche du monde, son organisation et l'activité des firmes. Des changements considérables sont à venir qui annoncent des nouveaux facteurs d'attractivité et peut-être une autre mondialisation. De nouveaux territoires en émergeront, de même que d'autres acteurs,

-la **dépendance** de pays ou de groupes de pays vis-à-vis de certaines zones géographiques (l'Asie orientale en particulier) a été révélée avec force : la mise en concurrence a ainsi abouti à une hyper concentration des activités dans un nombre très limités de pays (cas des semi-conducteurs à 80 % à Taiwan et en Corée du Sud : ou encore des principes actifs des médicaments qui se localisent à plus de 80 % en Inde et en Chine…),

-la **fragilité des chaines d'approvisionnement** (la mise en concurrence entre sous-traitants « éjectables ») qui appelle à une refonte profonde qui pourrait faire la part belle à des logiques plus régionales et de proximité géographique (économie circulaire, circuits courts),

-la question de la **souveraineté** et, par extension, de l'autonomie ou de l'indépendance stratégique (notion longtemps taboue, notamment en France), trop souvent confondue avec le « souverainisme » évoqué par les partis politiques populistes, qui fait un retour en force,

-le débat sur le couple « désindustrialisation / réindustrialisation » qui s'articule avec les dynamiques de « délocalisation / relocalisation » des activités, qui ne sont que le reflet de l'attractivité tantôt perdue ou retrouvée des pays et des territoires,

-la question de la guerre économique, plus que jamais ravivée, comme moteur de la mise en concurrence,

-la question de la puissance (avec enfin le retour en grâce de la question industrielle et de sa place) par la maitrise de la mise en concurrence.

Finalement, ce sujet central dans la réflexion sur la mondialisation de l'économie, mais aussi dans les préoccupations à venir de futurs cadres d'entreprise, s'est révélé beaucoup plus discriminant que ceux des années passées. Comme chaque année, le jury s'est félicité d'avoir pu valoriser un lot conséquent de bonnes et très bonnes copies qui cochaient tous les items attendus : compréhension intelligente du sujet ; solidité et finesse de l'analyse et de la démonstration ; cohérence de la démonstration ; niveau des connaissances satisfaisant ; maîtrise de l'élaboration de la carte ; choix d'exemples solides et variés.

3 – Remarques de correction

La compilation des différents rapports de l'équipe des correcteurs révèle que le sujet a souvent été maladroitement confondu avec d'autres sujets plus généraux qui ont fait la part belle à des généralités d'usage sur la mondialisation qui n'avaient pas leur place (beaucoup de copies ont cru bon de rappeler dans une première partie ce qu'était la mondialisation, ce qui était pénalisant car inutile parce qu'il fallait montrer ce processus en action), au verbiage et au discours jargonneux. La confusion entre processus et acteurs est à cet égard souvent fréquente. Rappelons que la mondialisation n'est qu'un processus et non un acteur. Aussi convenait-il de rappeler le rôle central des acteurs : firmes transnationales ; Etats ; institutions notamment. Ce sujet invitait aussi à mobiliser des exemples variés et bien choisis. Certaines copies se révèlent cependant totalement incapables de sortir d'un récit désincarné par manque total de descente au niveau fin des territoires et par méconnaissance paradoxalement anormale du monde de l'entreprise.

Outre le constat récurent du manque d'attention portée à l'écriture (quelquefois calamiteuse, plus souvent difficile à déchiffrer), aux questions relatives à l'orthographe, la syntaxe ou le vocabulaire (souvent faible et inadapté), le jury a relevé encore cette année (et malgré le passage de l'information auprès des collègues préparateurs) que le nombre de copies faisant figurer de manière apparente le plan choisi tout au long du déroulé de la démonstration reste encore élevé. Ce procédé est à proscrire absolument, tout comme l'insertion dans la dissertation de figurés déjà répertoriés dans la légende.

On rappellera que l'emploi d'alinéas pour mieux mettre en évidence les paragraphes entre eux, de même que le saut de lignes entre les grandes parties sont chaudement recommandés afin de valoriser le canevas de la copie et son ordonnancement. Les conclusions sont dans de trop nombreux cas totalement bâclées, quand elles ne sont pas totalement absentes.

Enfin, plus que par les années passées, le jury a été frappé par le nombre important de copies sans souffle dont la jauge ne dépassait pas les 4-5 pages, alors que la jauge moyenne et recommandée est de 8 pages (les bonnes copies sont aussi celles qui arrivent à la dépasser sans nuire au contenu). Il est évident que ces copies indigentes ne peuvent aucunement rivaliser avec des copies plus conséquentes en termes de volume, d'analyse et d'informations. Le contexte très particulier de préparation durant les deux années marquées par la crise sanitaire entre sans doute pour beaucoup dans ce constat.

Plusieurs problématiques pouvaient être proposées, notamment : En quoi la concurrence mondiale influence-t-elle les stratégies des firmes, des pays et des territoires d'accueil en matière d'attractivité ? Ou alors : En quoi la concurrence issue du déploiement de la mondialisation bouleverse-t-elle l'attractivité des pays et des territoires et quelles nouvelles géographies et dynamiques des activités en découlent ?

4 – Conseils aux futurs candidats

Rappelons quelques règles de base. Tout d'abord, l'introduction doit faire l'objet d'une très forte attention. La problématique choisie doit notamment y apparaître avec clarté. Celle-ci ne doit pas se ramener à la simple reprise du libellé (ce qui annonce d'emblée une copie sans relief). L'ajout de quelques questions judicieuses est aussi vivement encouragé à condition de ne pas y

répondre dès l'introduction, afin de ne pas déflorer le sujet. Le plan doit enfin être annoncé, ce qui suppose que le candidat s'y tienne tout au long de son développement. Surtout, les candidats doivent veiller à ce que l'introduction ne soit pas trop longue afin d'éviter les répétitions inutiles par la suite.

Chaque sujet se construit autour d'un plan qui lui est propre. Par facilité ou logique assurantielle, beaucoup de candidats plaquent maladroitement des morceaux de plans étudiés durant l'année ou appris par cœur lors de leur bachotage. Ceux-ci sont souvent sans rapport explicite avec le sujet posé. Ces plans passe-partout et formatés se contentent de généralités d'usage. Ils donnent l'impression de tourner autour de la question et ne permettent guère à une copie de se singulariser par rapport à toutes celles que le correcteur a à évaluer. Il en résulte à leur lecture une impression de banalité. Des thèmes importants, de même que des termes et des notions clés sont généralement oubliés à cette occasion. Des paragraphes entiers sont aussi hors-sujets. Trop de candidats se contentent simplement de réciter leur cours en oubliant en route le sujet de concours qui leur est posé, si bien que les correcteurs sont souvent amenés à corriger des copies ternes qui répètent invariablement les mêmes exemples, s'organisent selon le même plan, ressassent les mêmes informations. Par ailleurs, trop de candidats ignorent l'actualité récente et n'y font nullement référence. L'entame de l'introduction est souvent un bon endroit pour glisser un élément d'actualité intéressant en lien direct avec le sujet posé.

Beaucoup trop de candidats se révèlent incapables de citer avec précision des références bibliographiques et des auteurs de référence en liaison avec le sujet posé. *A contrario*, d'autres candidats cherchent à se rassurer en pêchant aussi par excès, par la multiplication disproportionnée d'auteurs et de citations souvent passe-partout (souvent tronquées et déformées, voire attribuées maladroitement à d'autres auteurs !), qui présentent le fâcheux inconvénient de se substituer à l'analyse personnelle des candidats. Un équilibre est donc à trouver.

Fait inquiétant relevé par la grande majorité des correcteurs cette année, beaucoup de copies se révèlent incapables de citer des dates de référence précises (la notion de périodisation est donc de ce fait absente de ces copies), des statistiques ou des chiffres (en dehors de ceux extraits des documents d'accompagnement). Beaucoup de copies se ramènent alors à un simple récit, sans mise en perspective historique, sans analyse de l'évolution sur le temps long des stratégies d'attractivité développées par les Etats et leurs territoires pour attirer et retenir entreprises et activités.

La **carte** permet aux correcteurs de vérifier facilement si les connaissances de bases sont acquises ou non, si les localisations sont exactes, etc. Les dynamiques doivent notamment y apparaître clairement. Le sujet 2021 s'y prêtait particulièrement bien cette année, notamment à travers la question des flux (délocalisations, relocalisations, approvisionnements, etc.).

De manière générale, elle doit obligatoirement comporter un titre (cela est indiqué sur le fond de carte proposé), qui n'est pas forcément le libellé du sujet de la dissertation. Notée sur 5 points, elle ne doit pas être pensée comme une simple illustration, mais bien comme un document qui appuie la démonstration. Construite tout au long de l'épreuve (et non dans les minutes qui précèdent le rendu de la copie, comme cela se fait souvent !), elle aide le candidat dans sa réflexion sur les implications spatiales du sujet, en lui évitant des oublis fâcheux, en lui inspirant des dynamiques spatiales pertinentes et des mises en relation fructueuses pour sa démonstration. Elle invite naturellement à la diversification des exemples géographiques. Elle

peut être citée à bon escient et à plusieurs reprises dans le corps du texte afin que le correcteur puisse s'y référer.

Pour être efficace et faire gagner des points précieux (ceux qui font souvent la différence avec les copies moyennes), la carte ne doit pas se ramener à un simple « exercice de coloriage ». Son élaboration demande du temps et une certaine pratique (l'investissement sérieux dans cet exercice durant les deux années de préparation se révèle payant). Une carte bien pensée annonce généralement une bonne dissertation. Inversement, les mauvaises copies sont presque toujours appuyées sur des cartes indigentes ou médiocres. Les candidats doivent bien comprendre que, plus encore que l'introduction, la carte est le premier contact visuel que le correcteur a avec leur copie. C'est une raison de plus pour la soigner, ce qui ne signifie pas pour autant que l'on attend du candidat des talents particuliers de cartographe. Il faut néanmoins penser à apporter le jour du concours son petit matériel (crayons de couleurs variés, feutres fins en lieu et place de gros marqueurs, etc.), afin de ne pas la réaliser avec les seuls moyens du bord. Le choix des informations à cartographier, les dynamiques qui y sont représentées, la pertinence des figurés (ronds et flèches de tailles proportionnelles à l'importance des phénomènes par exemple), ou encore l'ordonnancement de la légende sont décisifs. Les figurés traduisent tantôt des faits statiques, tantôt des dynamiques sur le temps long par le jeu sur l'épaisseur des traits, leurs couleurs, leurs orientations, etc. Certains candidats maîtrisent très bien les bases de la sémiologie graphique au point, par exemple, de savoir enclaver des ronds proportionnels de couleurs différentes afin de montrer des évolutions sur deux périodes de référence.

Une bonne carte est le produit de choix judicieux et raisonnés, car tout ne peut pas être représenté. Certaines cartes sont littéralement surchargées et illisibles. Par exemple, il est inutile d'y faire figurer tous les noms de pays. La légende surtout, ne doit pas dépasser une page recto. En aucun cas elle ne doit se poursuivre sur le verso de la page de légende ! Elle doit enfin être hiérarchisée et claire.

Si beaucoup de cartes restent très moyennes et peu efficaces, en laissant notamment de grands vides (contrastant souvent avec des légendes fleuves !), certaines en revanche témoignent d'une très bonne maîtrise technique et d'un excellent niveau d'analyse. Surtout, la carte doit refléter étroitement le sujet proposé et ne pas donner l'impression d'être réutilisable pour un tout autre sujet, comme en témoigne par exemple l'absence fréquente de titre…

Dans cette épreuve, le sujet posé s'accompagne de différents **documents** en nombre limité : tableaux, cartes, photographies, etc. Les chronologies ont cependant disparu dans cette épreuve depuis 2016. Mais cette épreuve demeure fondamentalement une dissertation, avec sa carte à construire. Elle n'est pas un commentaire de documents. Ces derniers, comme cela est bien précisé chaque année sous le libellé du sujet, ne sont là qu'en accompagnement. Ils complètent utilement le sujet posé, provoquent des associations d'idées, rappellent des thématiques à aborder, ou encore ouvrent des pistes à creuser. Ils rassurent aussi les candidats qui peuvent se faire une idée plus claire de ce que l'on attend d'eux. Mais ces documents n'ont pas vocation à cerner le sujet dans sa totalité. Les candidats peuvent y glaner ici et là quelques informations utiles pour leur dissertation : un chiffre, un fait, etc. En revanche, certains candidats en panne d'inspiration y puisent volontiers toute leur argumentation, généralement dans une mauvaise paraphrase. Aussi sont-ils sanctionnés par les correcteurs.

Rappelons que ces derniers valorisent dans leur notation tout ce qui vient enrichir une copie : choix pertinent des exemples et des échelles d'analyse ; chiffres connus et judicieusement restitués ; actualité du moment mobilisée à bon escient (mais avec parcimonie) ; etc. Autrement dit, plus le candidat exploitera intelligemment sa culture générale, plus il saura se démarquer par l'originalité et la pertinence de sa démarche et plus il aura de chance de réussir sa copie. Bref, il est très fréquent de constater que les meilleurs candidats n'ont pas besoin de faire référence à ces documents d'accompagnement (même si ceux-ci ont été utiles à l'élaboration de leur pensée).

Rappel des documents proposés pour le concours 2021 :

-Document 1 : Evolution des investissements directs étrangers entrants par grands ensembles et pour certains pays entre 2009 et 2019 (en milliards de US $)
Sources: CNUCED, World Investment Report 2020

-Document 2 : Répartition du PIB industriel par grandes régions en 2019 (en milliards de US $ constants de 2010 et en %)
Sources : Banque mondiale

-Document 3 : L'Europe centrale, cœur industriel de l'Europe
Source : Eurostat 2015 / CGET 2018

-Document 4 : Spécialisation des pays dans les chaînes de valeur mondiales en 2020
Source : Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2020*

-Document 5 : Les zones franches dans le monde en 2020
Source : F. Bost / CNUCED

-Document 6 : Principales relocalisations d'activité réalisées en France entre 1990 et 2018
Source : D. Messaoudi, C. Michoudet / CGET 2018

-Document 7 : L'escalade des taxes douanières entre les Etats-Unis et la Chine entre 2018 et 2020
Source : *Les Echos*, 15 janvier 2020, p. 7

-Document 8 : Les principales Bourses des valeurs dans le monde
Source : Laurent Carroué, *Atlas de la mondialisation*, Paris, Autrement, 2018, p. 42